

Nîmes Cinq débits de boisson pourront fermer à 2 heures trois nuits par semaine

FRANÇOISE CONDOTTA

21/07/2011, 06 h 00



Hugues Bousiges, Richard Tibérino et Fleur Little hier en préfecture. (Photo M. E.)

Les uns réclament le respect de leur droit au repos ; les autres veulent réussir une saison estivale dans une ville accueillante jusqu'à 2 heures du matin. Le préfet du Gard, devant concilier ces deux impératifs, a réussi, hier après-midi, à mettre tout le monde d'accord autour de la table.

Sur une vingtaine de bars et cafés désireux d'obtenir une dérogation d'une heure supplémentaire, seuls cinq établissements ont eu gain de cause. Il s'agit des Trois Maures, de La Grande bourse, d'El Rio, de l'O'Flaherty's et de l'Annaba Café. Pour un délai expérimental, nouvelle période d'essai, dont la limite a été fixée à la feria des Vendanges, ces bars sont autorisés à fermer leurs portes à 2 heures du matin, trois nuits par semaine, à savoir les jeudi, vendredi et samedi. Et ce, à partir d'aujourd'hui. Ils devront respecter la réglementation en vigueur. Arrêter la musique à 1 heure, mettre en marche les limiteurs de bruit, rentrer les terrasses...

Pour tous les autres bars et cafés de la ville, l'heure de fermeture légale reste, évidemment, fixée à 1 heure du matin. Et Hugues Bousiges, qui a ordonné deux semaines de fermeture administrative pour le Café Latin et le Café de Paris parce qu'ils n'avaient pas respecté l'horaire imposé, se dit prêt à recommencer. "J'en appelle à la modération et au souci de vivre ensemble", a conclu le représentant de l'État.

Fleur Little, présidente de l'Umih (syndicat hôtelier, union des métiers industries hôtellerie), représentant les cafetiers, a regretté que ces derniers ne soient pas plus nombreux à jouer le jeu. Et les habitants de l'Écusson, représentés par l'association Nîmes sans bruit, très satisfaits de la tenue de cette réunion, n'en ont pas moins insisté sur le respect de la loi. Finalement, seul Richard Tibérino, l'adjoint à la sécurité, a mis un bémol à cette belle entente cordiale : "La Ville ne partage pas les avis négatifs émis lors de cette table ronde sur deux établissements."